

CONSTRUCTION & URBANISME

Notre cabinet conseille et représente notamment les institutions financières, les sociétés de construction et les promoteurs.

L'excellence de notre pratique de l'environnement administratif nous permet d'assister nos clients dans toutes les phases du dossier :

- Planification d'urbanisme
- Autorisation de travaux
- Marché de travaux Décompte de marchés
- Responsabilité des Constructeurs et Assurances
- Gestion des Risques
- Expropriation Eviction

